



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-039

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-006 - 01-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro 32160070 (1 page)	Page 5
R76-2016-09-28-007 - 02-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro 32160080 (1 page)	Page 7
R76-2016-09-28-008 - 03-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro 32160090 (1 page)	Page 9
R76-2016-07-27-052 - 04-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GAEC SARROMEJEAN sous le numéro 32160140 (1 page)	Page 11
R76-2016-09-28-009 - 05-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GAEC DE BARTHERES sous le numéro 32160230 (1 page)	Page 13
R76-2016-07-25-006 - 06-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DES THIOTS sous le numéro 32160450 (1 page)	Page 15
R76-2016-09-05-014 - 07-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter COUZINET Philippe sous le numéro 32160470 (1 page)	Page 17
R76-2016-07-27-053 - 08-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - ANTONIOLLI Céline sous le numéro 32160790 (1 page)	Page 19
R76-2016-07-25-007 - 09-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DU TUCOULET sous le numéro 32160890 (1 page)	Page 21
R76-2016-07-25-008 - 10-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GAEC BOUSSIN-FORT sous le numéro 32160910 (1 page)	Page 23
R76-2016-07-25-009 - 11-DRAAF Occitanie DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - INDIVISION BONNEFEMME Stéphane sous le numéro 32161040 (1 page)	Page 25
R76-2016-07-25-010 - 12-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DE BIDALOT sous le numéro 32161050 (1 page)	Page 27
R76-2017-07-27-001 - 13-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter SCEA DU DOMAINE DU CAUSSE sous le numéro 32161060 (1 page)	Page 29
R76-2017-07-25-001 - 14-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL FLORIO sous le numéro 32161070 (1 page)	Page 31
R76-2017-07-25-002 - 15-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL CAP D'AOUBA sous le numéro 32161080 (1 page)	Page 33
R76-2016-07-25-011 - 16-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL CAP D'AOUBA sous le numéro 32161090 (1 page)	Page 35
R76-2016-09-05-015 - 17-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GAEC LA PAILLERE sous le numéro 32161100 (1 page)	Page 37
R76-2016-09-05-016 - 18-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter LLAMAS Claudine (1 page)	Page 39

R76-2016-07-25-012 - 19-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter SCEA DE BIERE sous le numéro 32161130 (1 page)	Page 41
R76-2016-07-25-013 - 20-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GAEC DELEVERS MEAU MEAU Alexis DELEVERS Anaïs ous le numéro 32161140 (1 page)	Page 43
R76-2016-09-05-017 - 21-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter OUEYTE Nathalie sous le numéro 32161150 (1 page)	Page 45
R76-2016-09-05-018 - 22-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter PRACCA Patrice ous le numéro 32161160. (1 page)	Page 47
R76-2016-09-05-019 - 23-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter CESTER Patrice sous le numéro 32161200. (1 page)	Page 49
R76-2016-09-05-020 - 24-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter ESPINASSE Thierry sous le n° 32161210 (1 page)	Page 51
R76-2016-09-05-021 - 25-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL MANDILLET sous le numéro 32161220. (1 page)	Page 53
R76-2016-09-05-022 - 26-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL LAUBADERE sous le numéro 32161230. (1 page)	Page 55
R76-2016-09-05-023 - 27-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GENEST Charles sous le numéro 32161240 (1 page)	Page 57
R76-2016-09-05-024 - 28-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DANTO sous le numéro 32161250. (1 page)	Page 59
R76-2016-09-28-010 - 29-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DE LAPEYRADE Intitulé : DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE LAPEYRADE sous le numéro 32161260. (1 page)	Page 61
R76-2016-09-05-025 - 30-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter ZANET Patrick sous le numéro 32161270 (1 page)	Page 63
R76-2016-09-05-026 - 31-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter ZANET Patrick sous le numéro 32161280 (1 page)	Page 65
R76-2016-09-05-027 - 32-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter TREBOSC Olivier sous le numéro 32161290 (1 page)	Page 67
R76-2016-09-05-028 - 33-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter LACASSIN Aurélien sous le numéro 32161300 (1 page)	Page 69
R76-2016-09-05-029 - 34-DRAAF Occitanie - ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter SCEA BIO AVENIR LAPASSADE sous le numéro 32161310. (1 page)	Page 71
R76-2016-09-05-030 - 35-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier autorisation d'exploiter - SIMONINI Michèle sous le numéro 32161320. (1 page)	Page 73
R76-2017-09-05-001 - 36-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter CUGINI Gaël sous le numéro 32161330. (1 page)	Page 75
R76-2016-09-05-031 - 37-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter CASTETS Jean-Pierre ous le numéro 32161340 (1 page)	Page 77

R76-2016-09-05-032 - 38-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter CASTETS Jean-Pierre sous le numéro 32161350 (1 page)	Page 79
R76-2016-09-28-011 - 39-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DE LAGATARRE sous le numéro 32161360 (1 page)	Page 81
R76-2016-09-28-013 - 41-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter LABAT Valérie sous le numéro 32161440 (1 page)	Page 83
R76-2016-09-28-014 - 42-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL BORCA ET FILLE ous le numéro 32161450 (1 page)	Page 85
R76-2016-09-28-015 - 43-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter DULAC Valentin sous le numéro 32161480 (1 page)	Page 87
R76-2016-09-28-016 - 44-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DE MONTUS sous le numéro 32161490 (1 page)	Page 89
R76-2016-09-28-017 - 45-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter OUEYTE Nathalie sous le numéro 32161500 (1 page)	Page 91
R76-2016-09-28-018 - 46-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DE PERE sous le numéro 32161520 (1 page)	Page 93
R76-2016-09-28-019 - 47-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter CABANDE Loïc sous le numéro 32161530 (1 page)	Page 95
R76-2016-09-28-020 - 48-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL LOZES ET FILS sous le numéro 32161560 (1 page)	Page 97
R76-2016-09-28-021 - 49-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL CAP DU BOSC sous le numéro 32161570 (1 page)	Page 99
R76-2016-10-19-005 - 50-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter SCEA SPYCHALA Alain sous le numéro 32161580 (1 page)	Page 101
R76-2016-10-19-006 - 51-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter ZANCONATO Jean-Pierre sous le numéro 32161610 (1 page)	Page 103
R76-2016-10-19-007 - 52-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GAEC DU MARIO sous le numéro 32161620 (1 page)	Page 105
R76-2016-10-19-008 - 53-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter RUMEAU Jérémy sous le numéro 32161640 (1 page)	Page 107
R76-2016-10-19-009 - 54-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter SCEA LA TREILLE sous le numéro 32161660 (1 page)	Page 109
R76-2017-01-04-017 - 55-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter SCEA LABOURDENNES sous le numéro 32162260 (1 page)	Page 111
R76-2016-09-28-012 - DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter BARON Pierre sous le numéro 32161380 (1 page)	Page 113

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-006

01-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro
32160070

*01- ARDC dossier autorisation d'exploiter - BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro 32160070.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

BUFFALAN Jean-Luc
Au Village
32400 TARSAC

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 16/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 1,3 ha situées sur les communes TARSAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 16/09/16
- numéro d'enregistrement : 32160070

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 16/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 16/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-007

02-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro
32160080

*02- ARDC dossier autorisation d'exploiter BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro 32160080.
– signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

BUFFALAN Jean-Luc
Au Village
32400 TARSAC

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 16/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 2,92 ha situées sur les communes TARSAC, CAUMONT.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 16/09/16
- numéro d'enregistrement : 32160080

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 16/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 16/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-008

03-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro
32160090

*03- ARDC dossier autorisation d'exploiter - BUFFALAN Jean-Luc sous le numéro 32160090.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

BUFFALAN Jean-Luc
Au Village
32400 TARSAC

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 16/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 1,1 ha situées sur les communes TARSAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 16/09/16
- numéro d'enregistrement : 32160090

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 16/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 16/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-27-052

04-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter GAEC SARROMEJEAN
sous le numéro 32160140

*04- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC SARROMEJEAN sous le numéro 32160140.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 27/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

GAEC SARROMEJEAN

Ferré Bouc

32480 GAZAUPOUY

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 27/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 1,63 ha situées sur les communes GAZAUPOUY.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 27/07/16
- numéro d'enregistrement : 32160140

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 27/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 27/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-009

05-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter GAEC DE BARTHERES sous le numéro
32160230

*05-ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GAEC DE BARTHERES sous le numéro 32160230.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

GAEC DE BARTHERES
Barthere
32500 CASTELNAU D'ARBIEU

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 02/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 4,7 ha situées sur les communes CASTELNAU D'ARBIEU.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 02/08/16
- numéro d'enregistrement : 32160230

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 02/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 02/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-25-006

06-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL DES THIOTS sous le numéro 32160450

*06-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DES THIOTS sous le numéro 32160450.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL DES THIOTS

Mahé

32330 GONDRIN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 19/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 5,56 ha situées sur les communes GONDRIN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 19/07/16
- numéro d'enregistrement : 32160450

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 19/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 19/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-014

07-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter COUZINET Philippe sous le numéro 32160470

*07- ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter COUZINET Philippe sous le numéro 32160470.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

COUZINET Philippe
Cabos
32320 BAZIAN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 27/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 2,14 ha situées sur les communes BAZIAN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 27/07/16
- numéro d'enregistrement : 32160470

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 27/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 27/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-27-053

08-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation
d'exploiter - ANTONIOLLI Céline sous le numéro
32160790

*08-ARDC dossier autorisation d'exploiter - ANTONIOLLI Céline sous le numéro 32160790.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 27/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

ANTONIOLLI Céline
Le Clotay Route d'Aignan
32110 URGOSSE

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 26/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 0,88 ha situées sur les communes URGOSSE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 26/07/16
- numéro d'enregistrement : 32160790

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 26/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 26/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-25-007

09-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL DU TUCOULET sous le numéro
32160890

*09-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DU TUCOULET sous le numéro 32160890.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL DU TUCOULET

Rome

32250 MONTREAL

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 19/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 84,07 ha situées sur les communes MONTREAL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 19/07/16
- numéro d'enregistrement : 32160890

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 19/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 19/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-25-008

10-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter GAEC BOUSSIN-FORT sous le numéro
32160910

*10- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC BOUSSIN-FORT sous le numéro 32160910.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

GAEC BOUSSIN-FORT
La Rouquette
32340 GIMBREDE

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 25/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 2,9 ha situées sur les communes GIMBREDE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 25/07/16
- numéro d'enregistrement : 32160910

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 25/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 25/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-25-009

11-DRAAF Occitanie DRAAF - ARDC dossier
autorisation d'exploiter - INDIVISION BONNEFEMME
Stéphane sous le numéro 32161040

*11- ARDC dossier autorisation d'exploiter - INDIVISION BONNEFEMME Stéphane sous le
numéro 32161040.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

INDIVISION BONNEFEMME Stéphane
5105 route du Houga
40800 AIRE SUR ADOUR

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 19/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 9,15 ha situées sur les communes VERGOIGNAN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 19/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161040

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 19/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 19/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-25-010

12-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL DE BIDALOT sous le numéro
32161050

*12- ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DE BIDALOT sous le numéro 32161050.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL DE BIDALOT
2 chemin de Bidalot
40800 SARRON

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 19/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 0,96 ha situées sur les communes
PROJAN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 19/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161050

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 19/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être
prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en
serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après
cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du
code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande
d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 19/10/16, date d'expiration du
délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que
vous avez demandé en cas d'accord tacite .**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-27-001

13-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter SCEA DU DOMAINE DU CAUSSE sous le numéro 32161060

*13- ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA DU DOMAINE DU CAUSSE sous le numéro
32161060.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 27/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

SCEA DU DOMAINE DU CAUSSE

Au Causse

32100 CAUSSENS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 26/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 3,52 ha situées sur les communes CAUSSENS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 26/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161060

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 26/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 26/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-25-001

14-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL FLORIO sous le numéro 32161070

*14- ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL FLORIO sous le numéro 32161070.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL FLORIO
Lagrauley
32150 CAZAUBON

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 25/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 54,2 ha situées sur les communes CAZAUBON.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 25/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161070

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 25/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 25/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-25-002

15-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation
d'exploiter - EARL CAP D'AOUBA sous le numéro
32161080

*15- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL CAP D'AOUBA sous le numéro
32161080.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL CAP D'AOUBA
Cap d'Aouba
32550 SAINT JEAN LE COMTAL

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 22/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 144,47 ha situées sur les communes SAINT JEAN LE COMTAL, ORDAN LARROQUE .

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 22/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161080

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 22/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 22/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-25-011

16-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL CAP D'AOUBA sous le numéro
32161090

*16-ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL CAP D'AOUBA
sous le numéro 32161090.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL CAP D'AOUBA
Cap d'Aouba
32550 SAINT JEAN LE COMTAL

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 22/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 0 ha situées sur les communes SAINT JEAN LE COMTAL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 22/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161090

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 22/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 22/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-015

17-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter GAEC LA PAILLERE sous le numéro
32161100

*17-ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter GAEC LA PAILLERE sous le numéro 32161100.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

GAEC LA PAILLÈRE

La Paillère

32240 MORMES

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 08/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 15,31 ha situées sur les communes TOUJOUSE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 08/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161100

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 08/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 08/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-016

18-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter LLAMAS Claudine

*18-ARDC dossier autorisation d'exploiter - LLAMAS Claudine sous le numéro 32161120.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

LLAMAS Claudine
Peyron
32340 GIMBREDE

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 16 ha situées sur les communes LAGARDE-FIMARCON, GIMBREDE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 29/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161120

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 29/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 29/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-25-012

19-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter SCEA DE BIERE sous le numéro 32161130

*19- ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA DE BIERE sous le numéro 32161130.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

SCEA DE BIERE
Bière Route de Vic-Fezensac
32320 MONTESQUIOU

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 25/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 68,34 ha situées sur les communes MONTESQUIOU.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 25/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161130

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 25/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 25/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-25-013

20-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter GAEC DELEVERS MEAU MEAU Alexis
DELEVERS Anaïs sous le numéro 32161140

*20 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DELEVERS MEAU MEAU Alexis DELEVERS
Anaïs sous le numéro 32161140.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/07/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

GAEC DELEVERS MEAU MEAU Alexis DELEVERS Anaïs
Peyrebert
32260 ORNEZAN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 22/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 34,8 ha situées sur les communes ORBESSAN, BOUCAGNERES, LASSEUBE PROPRE .

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 22/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161140

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 22/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 22/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-017

21-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter OUEYTE Nathalie sous le numéro 32161150

*21- ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter OUEYTE Nathalie sous le numéro 32161150.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

OUEYTE Nathalie
La Côte
32130 CAZAUX SAVES

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 02/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 20,83 ha situées sur les communes CAZAUX SAVES, CASTILLON SAVES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 02/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161150

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 02/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 02/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-018

22-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter PRACCA Patrice ous le numéro 32161160.

*22 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - PRACCA Patrice sous le numéro 32161160.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

PRACCA Patrice
Mondounets
32500 URDENS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 27/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 32,76 ha situées sur les communes URDENS, BRUGNENS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 27/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161160

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 27/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 27/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-019

23-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter CESTER Patrice sous le numéro 32161200.

*23- ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter CESTER Patrice sous le numéro 32161200.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

CESTER Patrice
Au Campgrand
32600 L'ISLE JOURDAIN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 01/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 18,49 ha situées sur les communes L'ISLE JOURDAIN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 01/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161200

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 01/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 01/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-020

24-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter ESPINASSE Thierry sous le n° 32161210

*24- ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter ESPINASSE Thierry sous le n° 32161210.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

ESPINASSE Thierry
1 bis rue d'Embaques
32000 AUCH

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 28/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 7,2 ha situées sur les communes
MONESTRUC SUR GERS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 28/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161210

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 28/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être
prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en
serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après
cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du
code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande
d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 28/10/16, date d'expiration du
délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que
vous avez demandé en cas d'accord tacite .**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-021

25-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation
d'exploiter - EARL MANDILLET sous le numéro
32161220.

*25-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL MANDILLET sous le numéro 32161220.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL MANDILLET
Mandillet Saint-Amand
32800 EAUZE

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 28/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 1,74 ha situées sur les communes
EAUZE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 28/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161220

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 28/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être
prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en
serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après
cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du
code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande
d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 28/10/16, date d'expiration du
délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que
vous avez demandé en cas d'accord tacite .**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-022

26-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL LAUBADERE
sous le numéro 32161230.

*26- ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL LAUBADERE sous le numéro 32161230.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL LAUBADERE
Hourme
32250 MONTREAL

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29/07/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 130,33 ha situées sur les communes CASTELNAU D'AUZAN, MONTREAL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 29/07/16
- numéro d'enregistrement : 32161230

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 29/11/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 29/10/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-023

27-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter GENEST Charles
sous le numéro 32161240

*27- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GENEST Charles sous le numéro 32161240.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

GENEST Charles
Mouniche, avenue des Landes
32150 CAZAUBON

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 01/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 8,27 ha situées sur les communes CAZAUBON.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 01/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161240

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 01/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 01/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-024

28-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL DANTO
sous le numéro 32161250.

*28- ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DANTO
sous le numéro 32161250.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL DANTO
La Métairie du Moulin
32360 JEGUN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 01/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 61,94 ha situées sur les communes JEGUN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 01/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161250

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 01/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 01/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-010

29-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL DE LAPEYRADE

Intitulé : DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -

~~29-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter EARL DE LAPEYRADE~~
EARL DE LAPEYRADE sous le numéro 32161260.
*Intitulé : DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE LAPEYRADE sous le
numéro 32161260.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL DE LAPEYRADE

Le Pérès

32420 SABAILLAN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 14/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 2,25 ha situées sur les communes SABAILLAN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 14/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161260

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 14/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 14/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-025

30-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter ZANET Patrick sous le numéro 32161270

*30- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - ZANET Patrick sous le numéro 32161270.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

ZANET Patrick
A Cousso
32130 MONBLANC

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 01/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 8,14 ha situées sur les communes L'ISLE JOURDAIN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 01/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161270

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 01/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 01/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-026

31-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter ZANET Patrick sous le numéro 32161280

*31-ARDC dossier autorisation d'exploiter - ZANET Patrick sous le numéro 32161280.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

ZANET Patrick
A Cousso
32130 MONBLANC

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 01/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 31,3 ha situées sur les communes AURADE, L'ISLE JOURDAIN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 01/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161280

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 01/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 01/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-027

32-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter TREBOSC Olivier sous le numéro 32161290

*32-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter TREBOSC Olivier
sous le numéro 32161290.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

TREBOSC Olivier

Au Village

32270 MARSAN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 04/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 39,71 ha situées sur les communes MARSAN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 04/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161290

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 04/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 04/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-028

33-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter LACASSIN Aurélien sous le numéro 32161300

*33- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - LACASSIN Aurélien sous le numéro
32161300.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

LACASSIN Aurélien
A Couterous
32260 SANSAN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 05/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 16,49 ha situées sur les communes BOUCAGNERES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 05/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161300

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 05/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 05/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-029

**34-DRAAF Occitanie - ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter SCEA BIO AVENIR LAPASSADE sous le
numéro 32161310.**

*34- ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter SCEA BIO AVENIR LAPASSADE sous le numéro
32161310.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

SCEA BIO AVENIR LAPASSADE
Lapassade
32200 GISCARO

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 12/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 59,06 ha situées sur les communes GISCARO.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 12/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161310

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 12/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 12/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-030

35-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier autorisation
d'exploiter - SIMONINI Michèle sous le numéro
32161320.

*35- ARDC dossier autorisation d'exploiter - SIMONINI Michèle sous le numéro 32161320.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

SIMONINI Michèle

Au Chateau

32500 PIS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 05/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 51,48 ha situées sur les communes
PIS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 05/08/16

- numéro d'enregistrement : 32161320

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 05/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être
prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en
serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après
cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du
code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande
d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 05/11/16, date d'expiration du
délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que
vous avez demandé en cas d'accord tacite .**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-09-05-001

36-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter CUGINI Gaël sous le numéro 32161330.

*36- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - CUGINI Gaël sous le numéro 32161330.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

CUGINI Gaël
Au Brunot
32320 MONTESQUIOU

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 08/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 18,91 ha situées sur les communes MONTESQUIOU.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 08/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161330

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 08/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 08/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-031

37-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter CASTETS Jean-Pierre sous le numéro 32161340

*37-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - CASTETS Jean-Pierre sous le numéro
32161340.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

CASTETS Jean-Pierre
10 avenue de la Bigorre
32730 VILLECOMTAL SUR ARROS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 08/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 1,53 ha situées sur les communes VILLECOMTAL SUR ARROS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 08/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161340

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 08/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 08/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-032

38-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter CASTETS Jean-Pierre sous le numéro
32161350

*38-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - CASTETS Jean-Pierre sous le numéro
32161350.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 05/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

CASTETS Jean-Pierre
10 avenue de la Bigorre
32730 VILLECOMTAL SUR ARROS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 08/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 7,33 ha situées sur les communes VILLECOMTAL SUR ARROS, RABASTENS DE BIGORRE (65).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 08/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161350

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 08/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 08/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-011

39-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL DE LAGATARRE sous le numéro
32161360

*39-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE LAGATARRE sous le numéro 32161360.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL DE LAGATARRE
Laligue
32250 MONTREAL DU GERS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 13/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 1,49 ha situées sur les communes LABARRERE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 13/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161360

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 13/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 13/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-013

41-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter LABAT Valérie sous le numéro 32161440

*41- ARDC dossier autorisation d'exploiter - LABAT Valérie sous le numéro 32161440.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

LABAT Valérie
Castelbon
32190 BELLOC SAINT-CLAMENS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 01/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 49,5 ha situées sur les communes CLERMONT POUYGUILLES, SAINT ARROMAN , MONCASSIN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 01/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161440

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 01/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 01/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-014

42-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL BORCA ET FILLE ous le numéro
32161450

*42-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL BORCA ET FILLE sous le numéro 32161450.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL BORCA ET FILLE
L'Escalet
32450 SAINT-ELIX

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 02/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 68,67 ha situées sur les communes SAINT ELIX D'ASTARAC, PELLEFIGUE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 02/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161450

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 02/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 02/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-015

43-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter DULAC Valentin sous le numéro 32161480

*43- ARDC dossier autorisation d'exploiter - DULAC Valentin sous le numéro 32161480.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

DULAC Valentin

Lago

32310 VALENCE SUR BAÏSE

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 45,36 ha situées sur les communes VALENCE SUR BAÏSE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 29/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161480

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 29/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 29/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-016

44-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL DE MONTUS sous le numéro 32161490

*44- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE MONTUS sous le numéro
32161490*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL DE MONTUS
Montus
32160 TIESTE URAGNOUX

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 30/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 111,64 ha situées sur les communes TIESTE URAGNOUX , JU BELLOC , MALABAT ANDREST GAYAN PUJO HERES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 30/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161490

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 30/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 30/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-017

45-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter OUEYTE Nathalie sous le numéro 32161500

*45- ARDC dossier autorisation d'exploiter - OUEYTE Nathalie sous le numéro 32161500
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

OUEYTE Nathalie
La Côte
32130 CAZAUX SAVES

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 30/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 13,89 ha situées sur les communes CAZAUX SAVES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 30/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161500

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 30/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 30/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-018

46-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL DE PERE sous le numéro 32161520

*46-ARDC dossier autorisation d'exploiter EARL DE PERE sous le numéro 32161520.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL DE PERE
Le Péré
32370 BOURROUILLAN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 31/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 5,52 ha situées sur les communes
AYZIEU.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 31/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161520

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 31/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être
prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en
serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après
cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du
code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande
d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 30/11/16, date d'expiration du
délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que
vous avez demandé en cas d'accord tacite .**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-019

47-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter CABANDE Loïc sous le numéro 32161530

*47-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - CABANDE Loïc sous le numéro 32161530.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

CABANDE Loïc
Le Fray
32700 MAS D'AUVIGNON

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 01/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 51,77 ha situées sur les communes MAS D'AUVIGNON , LA SAUVETAT .

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 01/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161530

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 01/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 01/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-020

48-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL LOZES ET FILS
sous le numéro 32161560

*48- ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL LOZES ET FILS sous le numéro 32161560.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL LOZES ET FILS

La Traouquente

32420 SIMORRE

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 05/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 68,85 ha situées sur les communes MONCORNEIL GRAZAN , TACHOIRES, BELLEGARDE ADOULINS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 05/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161560

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 05/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 05/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-021

49-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter EARL CAP DU BOSC
sous le numéro 32161570

*49- ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL CAP DU BOSC sous le numéro 32161570.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

EARL CAP DU BOSCH
Au Baup
32140 BEZUES BAJON

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 06/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 10,49 ha situées sur les communes BEZUES BAJON.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 06/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161570

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 06/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 06/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-10-19-005

50-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter SCEA SPYCHALA Alain sous le numéro
32161580

*50- ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA SPYCHALA Alain sous le numéro 32161580.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 19/10/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

SCEA SPYCHALA Alain
En Bezombes
32600 MONBRUN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 06/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 187,51 ha situées sur les communes BEAUPUY, MONBRUN, MASSEUBE ROQUELAURE SAINT AUBIN FREGOUVILLE GISCARO.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 06/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161580

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 06/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 06/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-10-19-006

51-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter ZANCONATO Jean-Pierre sous le numéro
32161610

*51-ARDC dossier autorisation d'exploiter - ZANCONATO Jean-Pierre sous le numéro 32161610.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 19/10/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

ZANCONATO Jean-Pierre
La Bordeneuve
32120 MAUVEZIN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 14/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 3,02 ha situées sur les communes MAUVEZIN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 14/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161610

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 14/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 14/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-10-19-007

52-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter GAEC DU MARIO
sous le numéro 32161620

*52-ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DU MARIO sous le numéro 32161620.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 19/10/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

GAEC DU MARIO
Lasserre
32300 SAUVIAC

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 15/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 46,95 ha situées sur les communes SAINT MICHEL , SAINT ELIX THEUX, SAUVIAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 15/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161620

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 15/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 15/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-10-19-008

53-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter RUMEAU Jérémy
sous le numéro 32161640

*53- ARDC dossier autorisation d'exploiter - RUMEAU Jérémy sous le numéro 32161640.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 19/10/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

RUMEAU Jérémy
Au Chourroux
32300 MONCASSIN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 16/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 18,31 ha situées sur les communes MONCASSIN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 16/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161640

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 16/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 16/12/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-10-19-009

54-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter SCEA LA TREILLE
sous le numéro 32161660

*54- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA LA TREILLE sous le numéro
32161660.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 19/10/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

SCEA LA TREILLE
Laguille Saint-Amamnd
32800 EAUZE

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 16/09/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 5,26 ha situées sur les communes
MANCIET.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 16/09/16
- numéro d'enregistrement : 32161660

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 16/01/17, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être
prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en
serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après
cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du
code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande
d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 16/12/16, date d'expiration du
délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que
vous avez demandé en cas d'accord tacite .**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-04-017

55-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter SCEA LABOURDENNES sous le numéro
32162260

*55-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA LABOURDENNES sous le numéro
32162260.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 04/01/17

Le Directeur départemental des Territoires

à

SCEA LABOURDENNES
La Bourdette
32350 BIRAN

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 03/01/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 112,28 ha situées sur les communes BIRAN, ORDAN LARROQUE .

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 03/01/16
- numéro d'enregistrement : 32162260

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 03/05/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 03/04/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-012

DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation
d'exploiter BARON Pierre sous le numéro 32161380

*40- ARDC dossier autorisation d'exploiter - BARON Pierre sous le numéro 32161380.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Gers*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 28/09/16

Le Directeur départemental des Territoires

à

BARON Pierre
La Bourdette
32200 SAINT-CAPRAIS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 11/08/16 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 0,1 ha situées sur les communes BEDECHAN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 11/08/16
- numéro d'enregistrement : 32161380

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 11/12/16, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera publiée au recueil des actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 11/11/16, date d'expiration du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Conservez dès maintenant ce document qui sera le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé en cas d'accord tacite .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès